

## ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Demande de subvention n° de dossier .	
	A compléter par l'administration

Veuillez-vous référer aux conditions détaillées dans la directive consultable sous <u>www.vufflens-la-ville.ch</u> rubrique « PECC »

Propriétaire*			
Société :			
Nom :	Prénom :		
Adresse :			
Téléphone :			
Courriel:			
*Si propriétaires multiples (bâtiment collectif – PPE), veuillez compléter ces informations			
Nom :	Prénom :		
Nom :	Prénom :		
Nom :	Prénom :		
Contacts (si différent)			
Société :			
Nom :	Prénom :		
Adresse :			
Téléphone :			
Courriel:			



Coordonnées pour le versement de la subvention				
Titulaire du compte (nom, prénom et ville) :				
IBAN :				
Situation du bâtiment				
Parcelle n°: Année  N° d'enquête (autorisation communale de travaux				
Subvention(s) sollicitée(s)				
Capteurs solaires photovoltaïques				
Surface installée (m²):	Puissance installée (kWh) :			
Coût de l'installation : CHF	Date de mise en service :			
Montant de la subvention fédérale reçue PRONOVO	) : CHF			
Annexes obligatoires à fournir:  1- Avec la demande d'octroi de subvention:  • plan de situation du bâtiment et de l'installe  • devis des travaux;  • les copies d'éventuelles demandes de subve  • pour les nouvelles constructions, copie du ford'énergie renouvelable.				

#### 2- Pour le versement de la subvention :

- courrier nommé « Certification de l'installation photovoltaïque » confirmant la subvention fédérale PRONOVO ;
- facture finale des travaux.



### Audit énergétique (CECB® Plus)

☐ Habitat individuel ☐ Habitat collectif ☐ Autre :
Début de l'étude : Fin de l'étude :
Coût de l'étude : CHF
Evaluation du bâtiment :
Montant de la subvention cantonale reçue : CHF
Annexes obligatoires à fournir :  1- Avec la demande d'octroi de subvention :  • un devis ;  • les copies d'éventuelles demandes de subventions cantonales ou fédérales.
<ul> <li>2- Pour le versement de la subvention</li> <li>courrier confirmant la décision de paiement de la subvention cantonale (transmis par DGE-DIREN une fois la subvention versée);</li> <li>rapport CECB® Plus (privilégiez l'envoi par mail!);</li> <li>facture de l'étude.</li> </ul>
Accompagnement des Maîtres d'ouvrage (AMO)
☐ Habitat individuel ☐ Habitat collectif ☐ Autre :
Début du mandat : Fin du mandat :
Coût du mandat : CHF
Montant de la subvention cantonale reçue : CHF
Annexes obligatoires à fournir :  1- Avec la demande d'octroi de subvention :  • un devis ;  • les copies d'éventuelles demandes de subventions cantonales.
<ul> <li>2- Pour le versement de la subvention</li> <li>courrier confirmant la décision de paiement de la subvention cantonale (transmis par la DGE)</li> <li>facture du mandat</li> <li>rapport CECB® Plus (privilégiez l'envoi par mail!)</li> </ul>



# Rénovation et isolation thermique

☐ Isolation thermique (M-01)
☐ Amélioration classe CECB® (M-10 / bâtiments protégés)
☐ Rénovation complète Minergie (M-12)
☐ Rénovation complète avec CECB® (M-13)
Date des travaux :
Coût des travaux : CHF
Montant de la subvention cantonale reçue : CHF
Annexes obligatoires à fournir :
<ul> <li>1- Avec la demande d'octroi de subvention :</li> <li>Un plan de situation avec desctiptif du projet</li> <li>un devis ;</li> <li>les copies d'éventuelles demandes de subventions cantonales ou fédérales.</li> <li>2- Pour le versement de la subvention :</li> <li>courrier confirmant la décision de paiement de la subvention cantonale (transmis par la DGE-DIREN)</li> <li>facture des travaux</li> <li>plan de situation du bâtiment et photos de l'installation</li> <li>rapport CECB® Plus (privilégiez l'envoi par mail !) OU certificat MINERGIE</li> </ul>
Remplacement d'un chauffage à énergie fossile par du renouvelable
Agent énergétique installé : □ PAC air/eau □ PAC sol/eau □ PAC eau/eau □ Bois
Agent énergétique remplacé :   Mazout  Gaz  Electricité
Puissance installée (W) : Date de mise en service :
Coût de l'installation : CHF
Installation couplée photovoltaïque (PV) 🗆 Oui 🗆 Non
Montant de la subvention cantonale reçue : CHF
Annexes obligatoires à fournir :  1- Avec la demande d'octroi de subvention :  • un descriptif du projet ;  • un devis ;



#### Commune de Vufflens-la-Ville

les copies d'éventuelles demandes de subventions cantonales ou fédérales.

#### 2- Pour le versement de la subvention :

- courrier confirmant la décision de paiement de la subvention cantonale (transmis par DGE-DIREN une fois la subvention versée);
- facture finale des travaux.

Estimation de la subvention totale * (n'engage pas l'Administration) :	
CHF:	

Le présent formulaire est retourné dûment rempli, signé et daté avec les annexes obligatoires demandées à l'Administration communale, dans un délai de 3 mois avant le début des travaux pour une demande concernant des capteurs solaires photovoltaïques, le remplacement d'un chauffage à énergie fossile par du renouvelable ou la rénovation et l'isolation thermique et dans un délai de 1 mois avant l'étude pour une demande concernant un audit CEBC+ ou l'accompagnement du maître d'ouvrage. La décision d'octroi est communiquée par écrit. Les subventions communales sont cumulables entre elles\* et avec celles offertes par la Confédération (PRONOVO) (<a href="https://pronovo.ch/fr/">https://pronovo.ch/fr/</a>) et le Canton de Vaud.

Le/la soussigné/e confirme avoir pris connaissance des conditions spécifiques détaillées dans la « Directive concernant les subventions octroyées dans le cadre du Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable » (voir sous vufflens-la-ville.ch) et confirme l'exactitude des indications ci-dessus.

Lieu et date :
I IGII ET NATE .

<sup>\*</sup> Les subventions communales offertes dans ce thème sont cumulables entre elles à concurrence d'un montant cumulé maximal de CHF 7'750.- pour un même objet/bâtiment.



# Espace réservé à la Municipalité

Subvention(s)accordée(s):				
<sup>1</sup> Capteurs solaires photovoltaïques :	☐ Oui	□ Non		
<sup>2</sup> Rénovation et isolation thermique :	☐ Oui	□ Non		
<sup>3</sup> Accompagnement des maîtres d'ouvrage	e: 🗆 Oui	□ Non		
<sup>4</sup> Audit énergétique (CECB® Plus) :	□ Oui	□ Non		
<sup>5</sup> Remplacement d'un chauffage à énergie fossile par du renouvelable :				
	☐ Oui	□ Non		
Motif(s) du refus :				
	10.15			
Montant(s) de la (des) subvention(s) :	<sup>1</sup> CHF			
	<sup>2</sup> CHF			
	<sup>3</sup> CHF			
l .	<sup>4</sup> CHF			
	<sup>5</sup> CHF			
Remarque(s):				
	Au non	n de la Municipalité		
	Le Syndic :	La Secrétaire :		
	O. Duperrut	M. Hilpert		